

INFORMATIONS PRATIQUES

Renseignements programme

Annabelle Béjonne Nonet - abejonne@abilways.com

Renseignements inscriptions

IFE by Abilways

Rue de la Science, 41 - 1040 Bruxelles
Tel. : +32 (0)2 533 10 20 - Fax : +32 (0)2 534 89 81
infoclient-ife@abilways.com

Participation (+ 21 % TVA)

375 € HT

Ce prix comprend les rafraichissements et la documentation de la formation.

Vous pouvez payer, en indiquant le nom du participant :

- par virement à notre banque - BNP PARIBAS FORTIS, agence Quartier-Léopold, Place du Luxembourg, 14, B-1050 Bruxelles, compte BE98210004689293, au nom d'EFEB SANV, avec mention du numéro de la facture.

Inscriptions

Dès réception de votre bulletin, nous vous ferons parvenir votre confirmation d'inscription. Une convocation vous sera transmise 10 jours avant la formation.

Le groupe Abilways IFE Belgique, IFE Luxembourg, EFE, CFPJ, ISM, ACP FORMATION, PYRAMD, IDCC, ABILWAYS DIGITAL est responsable du traitement de vos données personnelles et en tant que partenaire de confiance, nous voulons que nos clients soient assurés que nous mettons tout en œuvre pour assurer la protection de leurs données personnelles et le respect de leurs droits.

IFE met un œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant finalité la gestion, le suivi et l'organisation de formations. Ces données sont nécessaires au traitement de cette fiche et sont conservées le temps nécessaire aux finalités pour lesquelles nous les collectons, sauf dispositions légales contraires. Toutes les informations complémentaires relatives à notre politique relative aux données personnelles, à notre politique relative à la gestion des cookies et à nos CGV sont consultables sur notre site www.ifebelux.be. Le groupe Abilways peut vous communiquer, par voie postale, téléphonique ou électronique, de l'information commerciale susceptible de vous intéresser. Conformément aux dispositions de la loi du 08/12/92 modifiée sur le respect de la vie privée et du règlement européen sur la protection des données du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'interrogation des données qui vous concernent. Vous disposez aussi du droit de solliciter une limitation du traitement et du droit à la portabilité de vos données. Vous pouvez également vous opposer à tout envoi ultérieur de communication commerciale. Vous pouvez exercer ces droits par courrier électronique à cette adresse connection.bdd@feactu.be ou par téléphone au 02 533 10 20 ou par courrier postal à l'adresse suivante: -41, rue de la Science - 1040 Bruxelles.

J'accepte de recevoir de l'information commerciale des partenaires du groupe Abilways (IFE Belgique, IFE Luxembourg, EFE, CFPJ, ISM, ACP FORMATION, PYRAMD, IDCC, ABILWAYS DIGITAL)

Annulations

Formulée par écrit, l'annulation de formations donne lieu à un remboursement ou à un avoir intégral si elle est reçue au plus tard quinze jours avant le début de la formation. Passé ce délai, le montant de la participation retenu sera de 30 % si l'annulation est reçue 10 jours inclus avant le début de la formation, 50 % si elle est reçue moins de 10 jours avant le début de la formation ou 100 % en cas de réception par la Société de l'annulation moins de trois jours avant le jour J, à titre d'indemnité forfaitaire.

Les remplacements de participants sont admis à tout moment, sans frais, sur communication écrite des noms et coordonnées des remplaçants.

Date et lieu de la formation

MATINÉE DU VENDREDI 23 NOVEMBRE 2018 - NAMUR

Le lieu de la formation vous sera précisé sur la convocation qui vous sera transmise 10 jours avant la date de la formation.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.



IFE est une marque du groupe
ABILWAYS



Scannez ce code
et retrouvez-nous sur
votre smartphone

BULLETIN D'INSCRIPTION

OUI, je m'inscris à la formation "**Décrets gouvernance et rémunération**" (code 2410971) de la matinée du vendredi 23 novembre 2018

Madame Mademoiselle Monsieur

Nom et prénom _____
E-mail* _____
Fonction _____ Société _____
N° TVA _____ Secteur d'activité _____
Adresse _____
Code postal _____ Ville _____
Tél _____ Fax _____
N° de GSM _____

Adresse de facturation (si différente) _____

Signature et cachet obligatoires :

**Indispensable pour vous adresser votre convocation*

2410971 WEB

WORKSHOP

**VENDREDI 23 NOVEMBRE 2018 (MATIN)
NAMUR**

Mandataires, gestionnaires & administrateurs publics
**DÉCRETS GOUVERNANCE
ET RÉMUNÉRATION**
Quelles incidences sur votre pratique ?



www.ifebenelux.com

IFE
by ABILWAYS



Laurence Markey
Avocat Associé, **YOUNITY**

En qualité de mandataires, d'administrateurs ou de gestionnaires, il est nécessaire de pouvoir appréhender les **conséquences des nouvelles règles** imposées par les **décrets du 29 mars 2018**. Certaines règles sont **entrées en vigueur au 1^{er} juillet 2018** et il ressort de la **responsabilité** des organismes publics, des autorités de veiller à se conformer à ces nouvelles règles.

POUR QUI ?

- Bourgmestres, échevins et conseillers
- Dirigeants d'intercommunales
- Directeurs généraux et leurs adjoints
- Directeurs juridiques et financiers
- Administrateurs et gestionnaires publics
- Avocats

POURQUOI ?

- Maîtriser toutes les législations applicables en matière de transparence des rémunérations dans le secteur public wallon
- Et en analyser concrètement toutes les conséquences

COMMENT ?

- Rencontre et échange d'expériences avec vos homologues
- Remise aux participants d'un support spécialement élaboré pour cette demi-journée

ET POUR PLUS D'INTERACTIVITÉ

- Vous pouvez, dès à présent, poser vos questions à abejenne@abilways.com

DÉCRETS GOUVERNANCE ET RÉMUNÉRATION

VENDREDI 23 NOVEMBRE 2018 (MATIN)

WORKSHOP ANIMÉ PAR :

Laurence Markey, Avocat Associé & **Julie Markey**, Avocat, **YOUNITY**

8h45 Accueil des participants

9h00

Introduction

- Quel est le cadre législatif applicable en Wallonie ? Pour la Région et la Communauté française
- Quel est le champ d'application des décrets ?
 - Qui est concerné ?
 - Quels sont les nouveaux acteurs ?

9h45

Quelle analyse des questions liées à la transparence des rémunérations dans le Code de la démocratie locale ?

- Quelles sont les modifications les plus importantes du Code de démocratie locale et de la décentralisation ?
- Analyse du décret
 - Notions de rémunération, d'avantages en nature et de jetons de présence : comment les distinguer ?
 - Quel est le calendrier de mise en application des modifications ?
 - En cas d'incompatibilités dans les postes occupés, quelles conséquences ?
 - Cumuls des rémunérations : quelles conditions respecter ?
 - Quelles règles appliquer concernant les réductions des traitements ?

10h45 Café Networking

11h00

Quelle analyse des questions liées à la transparence des rémunérations des administrateurs publics et gestionnaires publics en Région wallonne ?

- Examen des modifications apportées aux décrets relatifs aux administrateurs publics
 - Notion d'administrateur public, limitation des jetons de présence et conditions d'octroi
 - Qu'en est-il du gestionnaire ?
- Quelle analyse en pratique ?
 - Quelle incompatibilité entre la fonction d'administrateur et celle de gestionnaire ?
 - Les notions de rémunération, d'avantages en nature et de jetons de présence : comment les distinguer ?
 - Quelles nouvelles règles de rupture appliquer ?
- Comment concilier les obligations du décret et les conventions existantes ?
 - Le décret emporte-t-il une modification immédiate des conditions de travail ? Le principe de la loi du changement prime-t-il ?
 - *Quid* du principe de convention-loi et de la clause de standstill ?
 - Quels risques pour les organismes publics ? Quels droits pour les gestionnaires ?

12h00 Session de questions/réponses

12h30 Conclusions du Président de séance